

## HONORAIRES D'AGENCE

### HONORAIRES TRANSACTIONS

à la charge du vendeur

Jusqu'à 150 000 € ..... 10 % TTC du prix de vente  
De 150 000 € à 300 000 € ...6 % TTC du prix de vente  
Plus de 300 000 € .....5 % TTC du prix de vente

### HONORAIRES LOCATIONS ANNUELLES

Plafond selon la Loi ALUR en zone non tendue

#### A la charge du locataire : Honoraires TTC au taux actuel de la TVA 20 %

Pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail :

8 €/ m<sup>2</sup> de surface habitable

+ 3 € / m<sup>2</sup> de surface habitable pour la réalisation  
de l'état des lieux d'entrée

#### A la charge du Propriétaire : Honoraires TTC au taux actuel de la TVA 20 %

Pour la négociation et l'entremise, la visite la constitution du dossier du

locataire, la rédaction du bail :

8 €/ m<sup>2</sup> de surface habitable

+ 3 € / m<sup>2</sup> de surface habitable pour la réalisation  
de l'état des lieux d'entrée

### HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Gestion : 7 % TTC du loyer hors charges

Assurance loyers impayés et détériorations immobilières :

2,50 % TTC du loyer hors charges